



**Conseil d'administration – Année scolaire 2024-2025
Procès-verbal de la séance du 19.11.2024**

NOM - PRENOM	QUALITE	Présents	Excusés	Absents
Equipe de direction				
MME ZUGMEYER Delphine	Proviseure par intérim	x		
Mme SPIRI Corinne	Proviseure ordonnatrice	x		
Mme WAGNER	Proviseure-adjointe	x		
Mme FIMBEL Catherine	Secrétaire Générale	x		
Mme BIENAIME Raphaëla	CPE	x		
Mme LASEK Sandrine	DDFPT	Suppléée par Mme VUARCHET		
Représentants des collectivités				
Mme ULRICH-MALLET Odile	Conseillère Région Grand Est		x	
Mme LEHRY Christelle	Conseillère Régionale		x	
Mme HUTSCHKA Catherine	Représentante de la CAC		x	
Mme REINBOLD Aurore	Représentante de la ville de Colmar		x	
Mme SCHWOB Frédérique	Représentante de la ville de Colmar	x		
Personnalités qualifiées				
M. LAMBERT Philippe	Président du comité départemental de cyclisme		x	
Représentants des personnels enseignants et d'éducation				
M. WEBER Marc	Enseignant	x		
Mme KIENLEN Marie-France	Enseignante	x		
M. SIGRIST Arnaud	Enseignant	x		
Mme SPENLE Catherine	Enseignante			x
M. SCHUBNEL Julien	Enseignant	x		
Mme ROUSSELEAU Charlotte	Assistante d'Education	x		
M. QUIETI Frédéric	Enseignant	Suppléé par Mme Kimmich		
Représentants des personnels ATOSS				
M. CALLULLIER Thierry	ATTEE	x		
Mme VLESIK Sylvie	ATOSS	x		
Mme METTLER Christine	ATTEE	x		
Représentants des parents d'élèves				
Mme MALFARA Laetitia	Liste indépendante			x
Mme JENDOUBI Chadia	Liste indépendante	x		
Mme RUE Delphine	Liste indépendante	x		
Mme ULRICH Claire	Liste indépendante	Suppléée par Mme Frey		
M. KILLE Matthieu	Liste indépendante	x		
Représentants des élèves				
Mme HAZOUME Jeanne (1^{ère}01)	Elève	x		
Mme WACK Emeline (1^{ère}06)	Elève	x		
M. FARHI Yacine (1^{ère}06)	Elève	x		
Mme FAETIBOLT Anja (TG05)	Elève	X		
M. MONACHELLO Massimo (DCG3)	Elève	x		
Personne(s) invitée(s)				
Mme VUARCHET Béatrice	DDFPT			
M. PETITGENAY Vincent	Agent comptable		x	

Sur invitation individuelle électronique en date du 08 Novembre 2024, le conseil d'administration s'est tenu en présentiel sous la présidence de Mme Delphine ZUGMEYER, proviseure par intérim. Le quorum étant atteint,(23 personnes) la séance est ouverte à 17h45.

Madame Zugmeyer souhaite la bienvenue à tous les participants et ouvre le Conseil d'Administration.

Sont à l'ordre du jour :

Adoption du procès-verbal de la séance du 10 Octobre 2024

Pour information, actes de la Commission Permanente du 10 Octobre 2024

I – Affaires pédagogiques

- 1 – Constitution et mise en place des commissions
- 2 – Règlement intérieur du CA
- 3 – Délégation du CA à la Commission Permanente
- 4 – Action d'intenter ou de défendre en justice
- 5 – Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

II – Affaires administratives et financières

- 1 – Budget primitif 2025
- 2 – Paiement des factures 2024 sur l'exercice 2025
- 3 – Programme annuel des voyages – année 2025
- 4 – Echancier et montant des prélèvements bancaires automatiques des trimestres 2 et 3 – année scolaire 2024/2025
- 5 – Budget de voyages scolaires à Stuttgart, Niederbronn, Indianapolis, Büsseldorf
- 6 – Affectation de 3 subventions
- 7 – DBM pour vote
- 8 - Bilan de Voyages (Busum, Bilbao, Emmendingen)
- 9 - Contrats et conventions (Mad Max + Festival du livre+ Colmarienne des Eaux + Convention de groupement comptable.

Approbation du PV CA du 10/10/2024

Madame Zugmeyer demande s'il est besoin de relire le compte-rendu ou s'il y a des questions ou des remarques.

Vote à mains levées / bulletins secrets : x Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 23 Abstention : Contre : 0

Pour information les actes de la commission permanente du 10 octobre 2024 ont été transmis avec la convocation le 8 novembre 2024.

Secrétaire de séance

Le secrétariat sera assuré par un membre de l'équipe de direction. C'est madame Wagner qui assurera le secrétariat de séance.

Vote à mains levées / bulletins secrets : x Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 23 Abstention : Contre : 0

Arrivée de Mme Rué.

I. Affaires pédagogiques

1- Constitution et mises en place des commissions

Installation du conseil d'administration, du conseil de vie lycéenne, de la commission permanente, du conseil de discipline, de la commission d'hygiène et de sécurité, de la commission éducative, du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, et de la commission d'appel d'offres.

Aucun enseignant élu au conseil d'administration ne souhaite siéger au CVL.

Mme Bienaimé précise que jamais un CVL complet n'a été réuni.

Mme Jendoubi demande si c'est en raison des horaires. Mme Bienaimé explique que les réunions sont fréquentes, entre midi et deux, donc peut-être est-ce en fonction des horaires, ou peut-être que cela n'intéresse pas d'autres enseignants.

Vote à mains levées / bulletins secrets : x Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 24 Abstention : Contre :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide l'installation des commissions et des conseils à la majorité, à l'unanimité

2- Règlement intérieur du CA

Le règlement intérieur a été modifié d'après le modèle transmis par le service juridique du rectorat. Pour rappel, les séances du CA ne sont pas publiques et une mention concernant la possibilité d'organiser les CA en visio-conférence est précisée. La durée maximale est allongée à deux heures trente. Le secrétariat passe à tour de rôle à chaque collègue du CA. D'abord la direction puis les personnels d'enseignement et d'éducation ensuite les parents d'élèves.

Mme Zugmeyer précise qu'auparavant le secrétariat était assuré par une personne extérieure au CA. Or, les séances du CA ne sont pas publiques, donc il n'y a pas lieu qu'une personne extérieure au CA y assiste. Mme Wagner précise que c'était une secrétaire de l'établissement qui assurait cette fonction.

M. Sigrist s'interroge sur l'article 11 du règlement, qui stipule que les débats sont soumis à un devoir de neutralité politique, syndicale ou religieuse. M. Sigrist pose la question de la neutralité syndicale. Il souligne qu'il lui semble y avoir une contradiction avec les lignes précédentes, concernant la liberté d'expression. Mme Zugmeyer explique que les échanges ne peuvent pas être l'occasion de débattre sur des opinions d'ordre politique, syndicale ou religieuse.

Vote à mains levées / bulletins secrets : x Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 23 Abstention : Contre : 1

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur du CA à la majorité.

3- Délégation du CA à la Commission Permanente

Le CA valide la délégation à la commission permanente des compétences suivantes :

- passation de conventions, de contrats et de marchés
- acceptation, de dons et de legs
- acquisition et aliénation de biens

Vote à mains levées / bulletins secrets : x Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 24 Abstention : Contre :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration délègue ses attributions à la

commission permanente à la majorité, à l'unanimité

4- Action d'intenter ou de défendre en justice

Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à ester en justice aussi bien en demande qu'en défense en qualité d'organe exécutif de l'établissement.

Mme Rousseleau demande si en cas de litige, c'est forcément le chef d'établissement qui représente le personnel concerné. Mme Fimbel répond que cela dépend du contentieux et de la juridiction concernés.

Vote à mains levées / bulletins secrets : x Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 24 Abstention : Contre :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise les actions à intenter ou à défendre en justice à l'unanimité

5- Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019 d'autre part.

Mme Fimbel explique en quoi consiste cette délégation et précise qu'elle est obligatoire.

Vote à mains levées / bulletins secrets : x Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 24 Abstention : Contre :

II - Affaires administratives et financières :

1- Budget primitif 2025

Le budget est présenté par madame Fimbel.

Elle précise que les amortissements n'ont pas encore été entièrement calculés sur Op@le car l'agent comptable doit traiter la prise en compte des immobilisations (dont le piano sur 2024) au moment où le budget a été transmis aux membres du CA.

Le budget prévisionnel 2025 a été transmis aux membres du CA sans tenir compte des amortissements. Les amortissements sont présentés en CA par madame Fimbel.

Le montant a été calculé cette après-midi et ne tient pas encore compte de la grosse acquisition de vendredi, à savoir l'achat du piano. Le montant prévisionnel des amortissements est de 99 973.53 € qui ne tient donc pas compte de l'amortissement du piano.

Mme Fimbel précise que la politique de la Région Grand Est est renouvelée, de la nuitée à 1 euro par mois pour nos internes, qui donc ne paient plus le couchage.

M. Sigrist : hormis les voyages, la ligne qui varie le plus est celle de la location des installations sportives. Mme Fimbel répond que la dotation Région a été doublée et ne peut pas être affectée à autre chose. Cela concerne le gymnase, le stade et les entrées à la piscine.

Mme Rousseleau demande si le contrat concernant les moutons doit être voté chaque année. Mme Fimbel répond que cela doit être validé en commission permanente. Mme Fimbel précise que la location des moutons est financée par la DITE. Nous n'avons pas eu de notification de la DITE pour le moment.

M. Monachello s'interroge concernant la dépense par rapport au piano : « je suis stupéfait, car je ne comprends pas très bien quelle est son utilisation ». Mme Fimbel explique que le piano a été presque entièrement financé par des subventions et qu'il sert essentiellement à nos élèves musiciens. Mme Zugmeyer : « C'est un outil de travail pour nos élèves. Il devait être remplacé par vétusté ». M. Monachello : « Je suis en 3^e année de DCG et nous avons un souci avec l'ADECS, cette salle dont on a besoin, donc je ne comprends pas trop pourquoi nous ne l'avons pas ». Mme Fimbel répond que la salle de l'ADECS est équipée, il y a tout ce qu'il faut. M. Monachello répond que les étudiants ne peuvent pas l'utiliser à leur guise. Mme Zugmeyer explique qu'elle a rencontré la représentante de l'ADECS pour réfléchir à l'ouverture de cette salle. Mme Vuarchet demande :

« est-elle utilisée par des professeurs ? » Mme Zugmeyer répond que oui. Mme Vuarchet : « il n'y a pas de cours dans cette salle ». Mme Zugmeyer : « il n'y a pas de cours posés, mais une professeure m'a dit qu'elle pouvait être amenée à l'utiliser ».

Mme Zugmeyer remercie Mme Fimbel et l'équipe de gestion pour leur travail.

Vote à mains levées / bulletins secrets : x Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 24 Abstention : Contre :

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice à l'unanimité

2- Paiement des factures 2024 sur l'exercice 2025

Le CA valide le paiement de certaines factures 2024 sur l'exercice 2025 notamment pour les factures qui parviendront après la clôture de l'exercice 2024. La date limite des opérations est fixée au 21 janvier 2025. Si une facture arrive au-delà de cette date elle sera comptabilisée sur l'exercice 2024.

Vote à mains levées / bulletins secrets : x Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 24 Abstention : Contre : 0

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le paiement de certaines factures 2024 sur l'exercice 2025 à l'unanimité

3- Programme annuel des voyages – année 2025

Le CA autorise le chef d'établissement à signer l'ensemble des conventions et des contrats afférents à l'ensemble de ces voyages facultatifs.

Vote à mains levées / bulletins secrets : x Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 24 Abstention : Contre : 0

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le programme annuel des voyages - année 2025 -.

4- Echancier et montant des prélèvements bancaires automatiques des trimestres 2 et 3 – année scolaire 2024/2025

Echéancier et montant des prélèvements bancaires automatiques des trimestres 2 et 3 de l'année scolaire 2024/2025

Le CA autorise le service de gestion à prélever lors du dernier prélèvement de chaque trimestre, le montant des créances antérieures.

Mme Frey : « pour chaque prélèvement et pour chaque voyage est demandé un RIB, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de demander un RIB une bonne fois pour toutes ? » Mme Fimbel répond qu'elle ne demande de RIB pour les voyages. Mme Frey précise les voyages pour lesquels elle a fourni un RIB. Mme Fimbel explique que c'est pour rembourser éventuellement des familles. Mme Fimbel annonce que bientôt les voyages seront aussi payés par prélèvement, il ne sera plus possible de les payer par chèque. Elle va se renseigner concernant la demande de RIB. Elle explique que pour les bourses, par exemple, un RIB est demandé parce que, parfois, la personne qui perçoit la bourse n'est pas la même que celle qui est prélevée pour la cantine.

Vote à mains levées / bulletins secrets : x Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 24 Abstention : Contre : 0

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide l'échéancier et les montants des prélèvements bancaires automatiques des trimestres 2 et 3 de l'année scolaire 2024/2025, à l'unanimité

5- Budget de voyages scolaires à Stuttgart, Niederbronn, Indianapolis, Büsüm

Stuttgart : voyage du 4 au 5 mars 2025

Principe du voyage facultatif -

participation des familles : 164 € - budget total : 8 200 € - autorisation de signer les contrats et les conventions -

Vote à mains levées / bulletins secrets : x Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 24 Abstention : Contre : 0

Niederbronn : voyage du 22 au 25 avril 2025

Principe du voyage facultatif -

participation des familles : 190 € - budget total : 7 680 € - autorisation de signer les contrats et les conventions

Vote à mains levées / bulletins secrets : x Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 24 Abstention : Contre : 0

Indianapolis : voyage du 12 au 27 octobre 2025

Principe du voyage facultatif -

participation des familles : 1 500 € - budget total : 43 500 € - autorisation de signer les contrats et les conventions -

Vote à mains levées / bulletins secrets : x Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 24 Abstention : Contre : 0

Büsum – du 8 au 15 mai 2025 – et accueil du 19 au 26 mars 2025 - Principe du voyage facultatif -

participation des familles : 155 € - budget total : 4 777 € - autorisation de signer les contrats et les conventions

Vote à mains levées / bulletins secrets : x Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 24 Abstention : Contre : 0

6- Affectation de 3 subventions

Les membres du conseil d'administration valident l'affectation de trois subventions :

- 4 350 € de la Région Grand Est concernant le dispositif "équipement général - mobilier" pour l'acquisition d'une table de présentation mobile et de poufs pour le CDI.

- 2 277.84 € de la région Grand Est au titre du dispositif d'aide à la qualité de la restauration au titre de la période 2

- 1 748 € du rectorat de Strasbourg au titre de la dotation complémentaire des crédits pédagogiques - fonds sociaux –

Vote à mains levées / bulletins secrets : x Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 24 Abstention : Contre : 0

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide l'affectation de trois subventions à l'unanimité

7- DBM N ° 6 / 2024 pour vote

Acte :

Vote à mains levées / bulletins secrets : x Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 24 Abstention : Contre : 0

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide la DBM pour vote n°6 dont 15 000 € de prélèvement sur fonds disponibles (autorisé par l'agent comptable)

8. Bilan de Voyages (Busum, Bilbao, Emmendingen)

Busum : bilan financier du voyage à Busum du 25 mai au 1er juin 2024 (accueil du 19 au 26 mars 2024)

Le budget en recettes est de 9 529.07 € et en dépenses de 5 469.98 €.

Les membres du C.A. valident le budget tel que présenté et autorisent le reversement des reliquats aux 21 familles des lycéens concernés (115 € pour une famille et 193.29 € à 21 familles).

Vote à mains levées / bulletins secrets : x Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 24 Abstention : Contre : 0

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le bilan financier du voyage à Busum.

Bilbao : bilan financier du voyage à Bilbao du 13 au 18 octobre 2024

Le budget en recettes est de 23 426 € et en dépenses de 23 219 €.

Les membres du C.A. valident le budget tel que présenté et autorisent le reversement de 207 € à une famille.

Vote à mains levées / bulletins secrets : x Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 24 Abstention : Contre : 0

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le bilan financier du voyage à Bilbao.

Emmendingen : bilan financier du voyage à Emmendingen du 17 au 21 juin 2024

Le budget en recettes est de 9 962.29 € et dépenses de 6 903.29 €.

Les membres du C.A. valident le budget tel que présenté et autorisent le reversement des reliquats aux 20 familles des lycéens concernés (reversement par famille de 152.95 €).

Vote à mains levées / bulletins secrets : x Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 24 Abstention : Contre : 0

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le bilan financier du voyage à Emmendingen.

9- Contrats et conventions (Mad Magz + Festival du livre+ Colmarienne des Eaux + Convention de groupement comptable + avenant société SOVEC)

Mad Magz : abonnement pour le lycée Camille Sée au magazine Mad Magz

Coût : 499 € TTC par an

Ce prix peut varier selon les clauses de révision prévues dans les CGV du fournisseur et les consommations effectives.

Contrat reconductible tacitement annuellement.

Vote à mains levées / bulletins secrets : x Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 24 Abstention : Contre : 0

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés à la majorité, à l'unanimité.

Festival du livre (spécialité théâtre) : convention de stage entre la ville de Colmar et le lycée Camille Sée dans le cadre du festival du livre relative à la contribution des élèves de terminales de spécialité théâtre aux animations prévues lors du festival du livre les 23 et 24 novembre 2024

Vote à mains levées / bulletins secrets : x Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 24 Abstention : Contre : 0

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés à l'unanimité

Colmarienne des Eaux : offre de prestation de service 2025 par la colmarienne des eaux pour le

curage des bacs à graisse.

4 passages par an.

Coût : 421.26 € TTC par an

Ce prix peut varier selon les clauses de révision prévues dans les CGV du fournisseur et les consommations effectives.

Vote à mains levées / bulletins secrets : x Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 24 Abstention : Contre : 0

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés à l'unanimité

Groupement d'agence comptable : convention entre le groupement comptable Bartholdi et les établissements adhérents afin de définir les modalités de fonctionnement du groupement de service "agence comptable".

Vote à mains levées / bulletins secrets : x Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 24 Abstention : Contre : 0

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés à l'unanimité

Avenant société SOVEC

Avenant au contrat N°201700832 conclu pour 6 ans soit du 1er février 2017 au 31 janvier 2024 entre la société SOVEC et le lycée Camille Sée pour le contrôle et la maintenance de l'alarme incendie du SRH et du bâtiment d'enseignement.

Avenant de prolongation d'un an au tarif facturé (car les évolutions de prix ne s'appliquent plus à un contrat échu sauf mentions précises dans l'avenant).

Cout : 7 626 € TTC

Ce prix peut varier selon les clauses de révision prévues dans les CGV du fournisseur et les consommations effectives.

Vote à mains levées / bulletins secrets : x Validé Refusé Nouvelle instruction
Pour : 24 Abstention : Contre : 0

Point rideaux : les agents sont en train d'effectuer des devis pour le remplacement des rideaux, des stores intérieurs et extérieurs pour toutes les salles concernées. Madame Uhlich-Mallet instruit la demande de réparation des stores et des rideaux.

Pour la rénovation de l'auditorium : les entreprises ont été reçues la semaine dernière, pour faire des mesures et ont proposé des systèmes d'éclairage à LED. Devis en cours. Mme Zugmeyer précise que des propositions ont été faites pour que les travaux commencent fin juin, après les épreuves écrites, car l'auditorium est utilisé pour les examens.

Local cycliste : les travaux avancent. La charpente devra bientôt être posée. Les travaux sont entièrement financés par la région Grand Est. L'ouverture est prévue pour la rentrée prochaine. Mme Rousseau demande s'il y aura une caméra. Réponse : Il y en a déjà une.

L'ordre du jour étant épuisé, la proviseure met fin à la séance à 19h05 et invite les représentants du CA au verre de l'amitié.

La présidente du CA,


Delphine ZUGMEYER


La secrétaire de séance,


Magalie WAGNER